

ACTE D'ENGAGEMENT

Marché à prix global et forfaitaire

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE CONCERNANT LA STRATEGIE DE VALORISATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER

(17-19 Place de l'Argonne 75019 PARIS 19ème)

- **Pouvoir adjudicateur/Maître de l'ouvrage/coordonnateur du groupement :**

Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France
17-19 avenue de Flandre – 75954 PARIS cedex 19

- **Pouvoir adjudicateur/Maître de l'ouvrage/membre du groupement :**

Direction régionale des Finances publiques d'Île-de-
France et de Paris
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02

- **Personne signataire du marché :** Monsieur David CLAIR, Directeur Général de la CRAM Ile de France

- **Procédure de passation :**

- o Procédure adaptée (Art. R2123-1,1° du Code de la commande publique)

Date du marché (cadre réservé à la
CRAMIF) :

- La date du marché est celle à laquelle
le titulaire reçoit la notification : cette
date est aussi indiquée sur la dernière
page de l'Acte d'Engagement

Montant :€ HT

- Le montant du marché est le montant
de l'offre de l'entreprise, toutes taxes
comprises.

Soit :€ TTC

Personne habilitée à donner les renseignements prévus au Code de la commande publique :

Le Directeur Général de la CRAM Ile de France, Monsieur David CLAIR, est la personne signataire du marché.

Le Directeur Financier et Comptable de la CRAM Ile de France, Madame Estelle LABARRE, est le comptable assignataire des paiements.

La Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile de France et de Paris Centre de Gestion Financière, est Le comptable assignataire des paiements

ATTENTION :

- Si le contractant est unique, compléter les cadres A, C et D ;
- S'il s'agit d'un groupement :
 - Soit le compte est unique et, dans ce cas, compléter les cadres A, B, C et D ;
 - Soit les comptes sont séparés et, dans ce cas, il convient de :
 1. reproduire les cadres A et B en autant d'exemplaires que de membres du groupement et de les compléter en fonction des informations concernant chaque membre du groupement ;
 2. compléter ensuite les cadres C (le cas échéant) et E.

Dans tous les cas, cocher les cases (☐) adéquates compte tenu de la constitution ou non d'un groupement et de son organisation.

Article 1 – Contractant(s)

A	Je soussigné ¹
	
	
	☐ agissant pour mon propre compte ;
	☐ agissant pour le compte de la société ² :
	Nom
	Adresse.....
	
	Numéro d'identité d'entreprise (SIREN)
	Numéro d'identité d'établissement (SIRET)
Numéro d'activité économique principale (APE)	
Numéro et ville d'enregistrement au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou numéro et ville d'enregistrement au répertoire des métiers.....	
.....	

B	Et agissant en tant que :
	☐ mandataire ³
	☐ membre
	du groupement ⁴
	☐ conjoint
	☐ solidaire

après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des pièces contractuelles qui y sont mentionnés :

- ☐ m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus,
- ☐ nous engageons sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus,

à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée

- ☐ ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **120 jours**
- ☐ ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de **120 jours**

¹ Nom, prénom, qualité du signataire, adresse professionnelle et téléphone.

² Joindre l'acte d'habilitation autorisant la personne à représenter la personne morale.

³ Joindre l'acte justifiant du mandat de l'Opérateur économique.

⁴ Joindre la copie de la convention privée de groupement ou tout autre acte justifiant de la constitution du groupement d'opérateurs économiques dans les conditions prévues au règlement de la consultation.

à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation (RC).

Article 2 – Prix

C	2.1 <u>Conditions générales de l'offre de prix</u> : L'offre de prix : – est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur du mois de la date limite de remise des offres, – les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 9.2 du CCAP.
----------	---

D**Article 3 - Paiements**

Les membres du groupement se libéreront des sommes dues tel que cela résulte de l'article 2 du présent acte d'engagement au titre du présent marché dans les conditions ci-dessous ainsi que dans les conditions fixées par le CCAP.

3.1 Compte unique

En cas de cocontractant unique et en cas de groupement d'opérateurs économiques constitué en la forme solidaire, il sera versé les sommes dues au titre du présent marché sur un compte unique ouvert au nom de :

- | |
|---|
| - Compte ouvert au nom de
- Sous le numéroClé RIB
- Banque
- Code banqueCode guichet |
|---|

Il peut être agrafé, à cet effet, au présent acte d'engagement un Relevé d'identité bancaire.

Avance

- ☐ Je ne refuse pas de percevoir l'avance à laquelle je peux éventuellement prétendre en application de l'article 10 du CCAP.
- ☐ Je refuse de percevoir l'avance à laquelle je peux éventuellement prétendre en application de l'article 10 du CCAP.

E**3.2 Comptes séparés**

En cas de groupement d'opérateurs économiques constitué en la forme conjointe, il sera versé sur des comptes séparés les sommes dues à chacun des membres du groupement au titre du présent marché.

En ce cas, il sera joint au présent acte d'engagement un tableau synthétique de répartition des paiements pour le prix, par opérateur économique en indiquant clairement les sommes dues pour chacun d'eux.

Il peut être agrafé, à cet effet, au présent acte d'engagement un Relevé d'identité bancaire par membre du groupement conjoint.

Un deuxième tableau détaillera, selon les modalités définies au CCAP, les prestations prises en charge par chacun des opérateurs et le prix correspondant.

	1 ^{er} contractant		
		- Compte ouvert au nom de - Sous le numéroClé RIB - Banque - Code banqueCode guichet	
	<u>Avance</u> ☐ Je ne refuse pas de percevoir l'avance à laquelle je peux éventuellement prétendre en application de l'article 10 du CCAP. ☐ Je refuse de percevoir l'avance à laquelle je peux éventuellement prétendre en application de l'article 10 du CCAP. 2 ^{ème} contractant.....		
		- Compte ouvert au nom de - Sous le numéroClé RIB - Banque - Code banqueCode guichet	
	<u>Avance</u> ☐ Je ne refuse pas de percevoir l'avance à laquelle je peux éventuellement prétendre en application de l'article 10 du CCAP. ☐ Je refuse de percevoir l'avance à laquelle je peux éventuellement prétendre en application de l'article 10 du CCAP. 3 ^{ème} contractant.....		
		- Compte ouvert au nom de - Sous le numéroClé RIB - Banque - Code banqueCode guichet	
	<u>Avance</u> ☐ Je ne refuse pas de percevoir l'avance à laquelle je peux éventuellement prétendre en application de l'article 10 du CCAP. ☐ Je refuse de percevoir l'avance à laquelle je peux éventuellement prétendre en application de l'article 10 du CCAP.		

4.1 Montant de la sous-traitance proposée avant la date limite de remise des offres (article R 2193-1 du Code de la commande publique).

La notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement.

Il résulte de l'annexe ou de l'ensemble des déclarations annexées au présent acte d'engagement que le montant total des prestations :

- ☐ que j'envisage
- ☐ ou que nous envisageons

de sous-traiter et pour lesquelles le ou les sous-traitant(s) envisagé(s) est/sont
ayant droit au paiement direct est de :

a- Montant des prestations dont la sous-traitance est envisagée.

Montant TTC euros :

Soit en lettres la somme de

DESIGNATION DU SOUS-TRAITANT	NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT DE LA PRESTATION TVA INCLUSE

Zone réservée au pouvoir adjudicateur

b-Montant total des prestations sous-traitées dont la sous-traitance a été acceptée définitivement et ayant droit au paiement direct.

Montant TTC euros :

Soit en lettres la somme de

Ce montant ne peut être cédé ou nanti par le titulaire du marché.

4.2 Evolution du montant de la sous-traitance après la date limite de remise des offres (article R 2191-4 du Code de la commande publique).

Dans l'hypothèse où l'opérateur économique présenterait de nouveaux sous-traitants pour acceptation après la date limite de remise des offres ou bien encore après que l'exemplaire unique de la copie de l'original du marché lui ait été notifié, il devra produire l'exemplaire unique de la copie de l'original du marché afin que soient actualisées par le pouvoir adjudicateur les informations relatives au montant total sous-traité sauf naturellement s'il a cédé ou nanti son marché. Ces informations sont destinées aux établissements bancaires et engagent le titulaire du marché.

Zone réservée au pouvoir adjudicateur

Tracé des prestations dont la sous-traitance a été proposée et acceptée après la date limite de remise des offres et constatée par acte spécial avant toute cession ou nantissement.

Acte spécial n°1 DESIGNATION du/des SOUS-TRAITANTS	NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT DE LA PRESTATION TVA INCLUSE

Le nouveau montant total des prestations sous-traitées, qui correspond à l'addition du montant des prestations sous-traitées avant la date limite de remise des offres et du montant des prestations sous-traitées fixé ci-dessus, est de :

Montant TTC euros :

Soit en lettres la somme de

Cette stipulation annule et remplace la précédente.

Acte spécial n°2 DESIGNATION du/des SOUS-TRAITANTS	NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT DE LA PRESTATION TVA INCLUSE

Le nouveau montant total des prestations sous-traitées, qui correspond à l'addition du montant total des prestations sous-traitées avant la date limite de remise des offres et du nouveau montant total des prestations sous-traitées fixé ci-dessus, est de :

Montant TTC euros :

Soit en lettres la somme de

Cette stipulation annule et remplace la précédente.

Le nouveau montant total des prestations sous-traitées, qui correspond à l'addition du montant total des prestations sous-traitées avant la date limite de remise des offres et du nouveau montant total des prestations sous-traitées fixé ci-dessus, est de :

Montant TTC euros :

Soit en lettres la somme de

Cette stipulation annule et remplace la précédente.

Article 5 – Cession-Nantissement de la créance¹

- ☐ **Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun en cas de cession ou de nantissement de créance de² :

1 ☐ La totalité du marché global dont le montant est de : (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

.....
.....

2 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est de (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

.....
.....

3 ☐ La partie des prestations est égale à (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

.....
.....

et devant être exécutée paren
qualité de :

- ☐ membre d'un groupement d'entreprise
☐ sous-traitant

Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire (*si plusieurs comptables assignataires sont prévus, l'acheteur fournit autant de certificats de cessibilité qu'il y a de comptables en précisant sur chaque document le nom du comptable auquel il doit être remis. Chaque document ne mentionne que la part de la créance totale que le comptable auquel il est transmis est appelé à mettre en paiement* :

A....., le³

Signature

¹ A remplir par l'acheteur (responsable du marché) en original sur une photocopie.

³ Date et signature originales

- ☐ **Modification(s) ultérieure(s) au contrat de sous-traitance** (*A renseigner autant de fois que nécessaire*)

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous- traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée (indiquer l'unité monétaire d'exécution du marché et le montant en lettres) à :

.....
.....

Montant initial :

- Ramenée à :

Ou - Portée à :

A....., le¹

Signature

Article 6 – Délai global de paiement

Le délai global de paiement à compter de la date de réception de la facture est de 30 jours (dispositions prévues par l'article R 2192-10 du Code de la commande publique).

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit

- au bénéfice d'intérêts moratoires dont le taux applicable est celui du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente, effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile, au cours duquelles intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points (2192-31 à R. 2192-36 du code de la commande publique) :
- au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €.

¹ Date et signature originales

Article 7 – Délais

Durée du marché

Le marché prend effet à compter de sa date de notification et se termine à l'achèvement des prestations de chacune des phases.

Le démarrage prévisionnel de la prestation est fixé à **octobre 2026**.

L'ensemble des prestations devra impérativement être achevé au plus tard le 31 mars 2028. Cette date constitue le terme contractuel de la mission, toutes unités d'œuvre confondues.

Délais d'exécution des unités d'œuvre

Les délais d'exécution propres à chaque UO sont définis à l'article 3 du CCTP.

L'ordonnancement et le calendrier détaillé de chaque UO sont précisés lors de la réunion de cadrage correspondante, sous réserve du respect du terme contractuel fixé au plus tard, le 31 mars 2028.

Report de délai

Lorsque le titulaire est mis dans l'impossibilité de respecter un délai contractuel, il doit formuler une demande expresse de report exposant clairement les circonstances du retard, la date de survenance du fait générateur et le délai supplémentaire demandé, dans les conditions prévues par le CCAG-PI approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021. Aucun report ne peut toutefois conduire à dépasser le terme du premier trimestre 2028, sauf décision expresse du pouvoir adjudicateur.

- ☐ Je certifie
- ☐ Nous certifions

que les prestations seront réalisées avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L1221-10, L3243-2, R3243-1 du code du travail.

Fait en un seul original,
à , le

Mention manuscrite "lu et approuvé"
Signature du titulaire individuel ou, en
cas groupement, le mandataire dûment
habilité ou chaque membre du
groupement

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'engagement
A , le

La personne signataire du marché

NOTIFICATION AU(X) TITULAIRE(S)

Le titulaire déclare qu'une photocopie certifiée conforme du marché lui a été remise.
Cette remise constitue la notification du marché.
Reçu notification du marché.

A , le
le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment
habilité ou chaque membre du groupement¹ :

ou

Reçu de l'avis de réception postal de la notification du marché, daté et signé du
titulaire (à coller ci-dessous)

¹Représentant habilité pour signer le marché.